N°DBE2026_11_042

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Nombre de délégués élus : 11
Nombre de délégués en exercice : 11
Nombre de délégués votants : 10
(10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

SYNDICAT MIXTE VEYLE VIVANTE

DÉLIBÉRATION DU BUREAU EXECUTIF

Séance du mardi 10 novembre 2026
Date de Convocation : 29 octobre 2026

Présents :
MM. Jean-Luc BERNARD, Gérard BRANCHY, Baptiste DAUJAT, Patrick DURANDIN, Martial LOISY, Joël MONIER, Philippe POTTIER.

Mmes. Marie CERLES, Annick GREMY, Marie-Christiane PAYET PIGEON

Excusé : M. Luc MICHEL

Secrétaire de séance : M. Baptiste DAUJAT

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix novembre, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Exécutif, se sont réunis dans la salle de réunion du Syndicat Mixte Veyle Vivante, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet :
Demande de subvention pour l'étude de définition d'un plan de gestion d'une zone humide riveraine de la Veyle à Châtenay

---

EXPOSE

Cette opération fait suite à l'acquisition, par la Communauté de Communes de la Dombes (CC Dombes), d'une surface de zones humides en bois et prés de plus de 50 ha, via l'activation d'une préemption par le biais de la SAFER de l'Ain, dans un objectif de préservation et de gestion d'une zone semblant réunir de nombreux enjeux écologiques et hydrauliques, et par ailleurs située au droit de la zone présumée d'alimentation de la nappe de cailloutis de la Dombes, ajoutant un enjeu spécifique d'infiltration et de recharge quantitative.

Sollicité par la CC Dombes pour participer et mettre en œuvre, au moins partiellement, la gestion de ce site, le SMVV prévoit pour l'année 2027, quelques dépenses d'études en accompagnement de la concertation préalable qui définira le rôle de chacun des partenaires concernés, et qui débouchera sur des objectifs plus ambitieux les années suivantes.

Le Bureau Exécutif,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° DCS2026_06_019, en date du 9 juin 2026, déterminant les délégations d'attribution du Comité syndical au Bureau Exécutif :

Vu la délibération n° DCS_09_034 fixant la désignation permanente du secrétaire de séance des Assemblées délibérantes et de son suppléant en cas d'empêchement ;

Considérant que le projet est rattachable à l'action « Etude des échanges nappe-rivière » du Contrat Eau Climat ;

Considérant que les études envisagées sont estimées à 70 000 € TTC et se décompose comme suit :

- Inventaires ciblés faunes/flore/milieux 25 000 € TTC
- Diagnostic du fonctionnement hydrologique 45 000 € TTC

Considérant que l'opération se déroulera de mars 2027 à mars 2028 ;

Après avoir délibéré à l'unanimité,

CHARGE le Président de préparer les demandes de subventions au meilleur taux aux partenaires financiers potentiellement mobilisables, notamment l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de l'Ain, pour un montant maximum de 70 000 TTC ;

AUTORISE le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces demandes.

Fait et délibéré à Mézériat, l'an, mois et jour susdits.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président,
Gérard BRANCHY

Le Secrétaire de séance,
Baptiste DAUJAT

SYNDICAT MIXTE 14, place de la Gare 01660 MEZERIAT VEYLE VIVANTE

Délibération rendue exécutoire
Date de la publication : 20.11.2026
Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Bureau Exécutif a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante selon les termes de la réglementation en vigueur.